



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



La Rectrice de la région académique de Corse,

Rectrice de l'académie de Corse,

Chancelière des Universités

**Rectorat
Pôle pédagogique**

-Vu le code de l'éducation et notamment son article L312-19 ;

-Vu la note de service n° 2013-111 du 24-7-2013 ;

-Vu la circulaire n° 2019-121 du 27-8-2019 ;

-Vu le projet académique 2017-2022

Affaire suivie par :
Guillaume COPPIN
Chargé de mission d'inspection
physique-chimie
CARDIE-CAST

Téléphone :
06 73 32 25 23

Mél :
guillaume.coppin@ac-corse.fr

Adresse de l'établissement :
Rectorat de Corse
Boulevard Pascal Rossini
BP 808 - 20192 AJACCIO

ARRÊTE

Article 1^{er} : Placé sous l'autorité de la Rectrice de la région académique de Corse, le comité de pilotage du pôle de « sciences et environnement » a décidé d'attribuer le niveau 1 de labellisation E3D « Etablissement en démarche de développement durable » à l'école et aux établissements suivants :

-pour le premier degré

- Ecole Sainte Lucie de Porto Vecchio

-pour le second degré

- Collège Arthur Giovoni (Ajaccio)
- Collège du Cap (Luri)
- Collège Philippe Pescetti (Cervioni)
- Collège Maria Ghjentile (Saint Florent)
- Collège Saint Joseph (Bastia)
- Collège Simon Vinciguerra (Bastia)

Article 2 : La secrétaire générale de la région académique de Corse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Ajaccio, le 30 septembre 2019

La Rectrice,



Marie BENETTI